Le Rond-point de La Fontaine : d'une voirie à un square sécurisé

(voir schémas en dernière page)



Rond-point de La Fontaine vu depuis le parking longeant le square A. Lanoux. A gauche, le débouché de la Rue Gambetta

La situation de départ



Schéma de la rue Jean Jaurès (vue Géoportail 2023)

Le premier sujet de réflexion a porté sur les remontées de file sur la descente de la rue Jean Jaurès du fait de la mise en place d'un panneau « stop » avant d'entrer sur le rond-point dit de La Fontaine.

Le deuxième sujet de réflexion a été de comprendre que ce panneau « stop » avait été mis en place dans une tentative d'assurer la sécurité des traversées piétonnes à cet endroit, utilisées par de nombreux enfants.

Le troisième sujet de réflexion a été de constater l'isolement de l'espace réservé au « monument patrimonial » de La Fontaine.

En est découlé un quatrième sujet, la segmentation de l'espace par la multiplication des voiries : franchissement du rond-point par le bas, par le haut, tentation d'emprunter la rue Alexandre Bickart en tant que parcours malin, accès à la rue Jean Véron et ses immeubles.

Et un cinquième : la conséquence d'une segmentation des espaces végétalisés, ce qui ne permet pas d'offrir la possibilité d'une zone d'ombre homogène, condition de son efficacité pour la protection et le bien-être des piétons usagers des lieux

Et enfin, un sixième : cette segmentation est un schéma qui produit de l'intranquillité et de l'insécurité pour les riverains, malgré un régime de zone 30, mais uniforme et ne tenant pas compte de la destination de chaque voirie.

Les contraintes portant sur la voirie principale dans la zone

Dans le sens Est-Ouest, la partie « basse » de Jean-Jaurès passe de deux voies à une seule juste avant le stop.

L'intersection avec la rue Gambetta ne pose pas de problème majeur, les véhicules en provenance de celle-ci bénéficiant de la priorité.

Le rond-point donne accès, depuis Jaurès, successivement à la rue Jean Véron, à la rue Alexandre Bickart, au parking des immeubles sis entre Bobby Sands et Bickart (résidence du Val Fleuri), à l'avenue Bobby Sands, à la rue René Sallé et à Gambetta, voire à Jaurès dans le cas d'un retournement.

Le rond-point est une particularité, presqu'une anomalie dans un environnement de giratoires : il a la forme circulaire d'un giratoire, mais contrairement à ce dernier pour lequel ce sont les véhicules circulant sur l'anneau qui ont la priorité, le rond-point est soumis à la règle de la priorité à droite : les véhicules circulant dans l'anneau doivent céder la priorité à ceux qui proviennent des rues y aboutissant, sauf signalisation contraire (par exemple le « céder la priorité » au débouché « ouest » de la rue Jean Jaurès).

La rue Jean Véron dessert les immeubles longeant la rue Jean Jaurès. Elle dessert une placette devant l'entrée administrative de l'établissement scolaire, où des enseignants garent leur voiture.
La portion de rue Alexandre Bickart est à sens unique Est-Ouest. Outre les fonctions habituelles d'une rue, elle sert de dépose-minute.et de parcours malin.

Le parking de la Résidence Val Fleuri est propriété communale, mais mis à disposition exclusive des habitants de la résidence.
La priorité des véhicules en provenance de Bobby Sands et de René Sallé est bien respectée.

Les flux piétons sont importants aux heures d'entrée/sortie scolaire, selon deux cheminements principaux :

- de Gambetta vers l'établissement scolaire et vice versa, en traversant chacune des branches de Jaurès ;
- de René Sallé vers l'établissement scolaire et vice versa en traversant Bobby Sands.



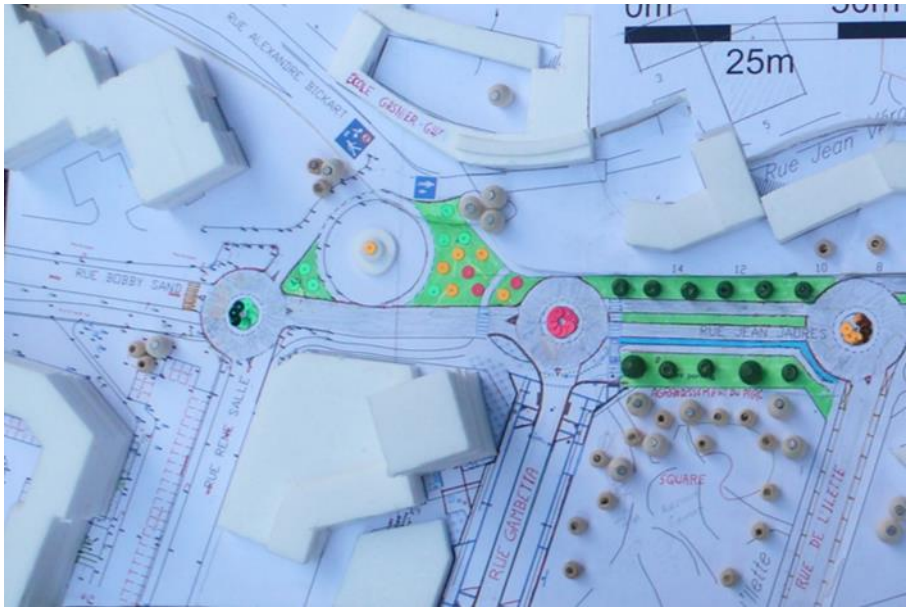
Zoom sur le rond-point de La Fontaine et son environnement (Capture Géoportail 2023)

Une piste cyclable à double sens passe au milieu du parking longeant le square Armand Lanoux et depuis ce parking, à l'avenue Bobby Sands en traversant Gambetta puis René Sallé.

L'espace est morcelé, sans lien entre les différents espaces arborés et/ou végétalisés, et l'importante surface de voirie bitumée emmagasine la chaleur en été.

Les hypothèses envisageables

Elles peuvent être illustrées par le schéma suivant.



La place gagnée sur la voirie est aménagée pour créer un espace unique végétalisé.

Les deux côtés de la rue Jean Jaurès accueillent des alignements d'arbres et sur l'extension du square Armand Lanoux au Sud,

Le report des deux voies de circulation au sud du monument de La Fontaine libère des surfaces de voirie

Les déplacements sont sécurisés

Les automobiles

Les automobilistes, contraints de se déplacer vers le Sud du fait du déport des voies de la Rue Jean Jaurès, ne trouveront plus avantage à emprunter la rue A. Bickart dans sa partie Est, et continueront directement sur Bobby Sands.

La Rue A. Bickart, se verrait naturellement attribuer le régime de zone de rencontre : accessible à tous les modes, mais vitesse réduite à 20km/h et piétons empruntant la chaussée.
La rue Jean Véron, serait qualifiée en aire piétonne.

Les piétons

Le premier bénéfice pour les piétons sera de bénéficier des espaces de fraîcheur et de repos gagnés sur le bitume.

La sécurité des traversées sera améliorée. et un aménagement avec îlot central permettant une traversée en deux temps serait à étudier.

Un même aménagement serait à mettre en place côté René Sallé.

Dans les deux cas, la présence de feux routiers, existants côté Sallé, éventuels côté Gambetta, est à étudier, en lien avec l'effet de la présence très proche des nouveaux giratoires (voir ci-après : « les intersections »)

Les vélos

Les vélos bénéficient d'une véritable piste cyclable en site propre.
L'insertion reste cependant délicate entre le sud du monument de La Fontaine et les immeubles de la rue Gambetta.

Les intersections

La réduction de la largeur de la rue et la création de giratoires jouent le rôle de ralentisseur.

Ilette - Jaurès

L'évolution du bus n'est plus gênée ni ne perturbe la circulation.

Jaurès – Gambetta

Un giratoire fait perdre la priorité de l'itinéraire Gambetta mais il remplace toutes les fonctions actuelles sur un espace limité.

Bobby Sands – René Sallé

Reste dans l'axe des deux voiries, et si l'on veut offrir des capacités de giration adaptées aux bus, contraint d'empiéter sur le coin Sud-Est du parking de la Résidence Val Fleuri.

Le prolongement de la réflexion de part et d'autre de Jean Jaurès, sur l'avenue du Gendarme Castermant à l'Est et sur Bobby Sands à l'Ouest serait cohérent avec un schéma de hiérarchisation de la voirie, tel que présenté dans l'article « Mobilité/ Hiérarchisation de la voirie » à lire sur le site.

Rue Jean Jaurès, vue générale avant et après aménagement



